



Précis de doctrine chrétienne

9. Les décrets de Dieu

1. Les décrets en général
 - a. Leurs caractéristiques
 - b. Les objections contre la doctrine
2. La prédestination
 - a. L'élection
 - b. La réprobation
3. Objections à la doctrine de la prédestination
4. Textes bibliques
5. Étude personnelle
6. Questions

1. Les décrets en général

Nous appelons décret le plan ou le dessein éternel de Dieu par lequel il a tout préétabli avant notre création. Parce que son décret contient de nombreux faits particuliers, nous en parlons au pluriel, bien qu'en réalité il n'en existe qu'un seul. Ce décret contient toutes ses œuvres dans la création et la rédemption, il embrasse tous les actes des hommes, y compris leurs actes mauvais. Quoique cela ait rendu certaine l'entrée du péché dans le monde, Dieu n'en est pas pour autant le responsable. Nous appellerons cela son décret permissif.

a. Leurs caractéristiques

Le décret de Dieu est fondé sur sa sagesse (Ép 3.9-11), même si nous ne le comprenons pas toujours. Il a été formé dans la profondeur de l'éternité, aussi au sens le plus rigoureux du terme, il s'agit d'un décret éternel (Ép 3.11). En outre, c'est un décret efficace. Tout ce qu'il comporte sera rendu effectif et sera réalisé (És 46.10). Ses desseins sont également immuables, c'est-à-dire qu'ils ne changent pas, parce qu'il est fidèle et vrai (Jb 23.13-14; És 46.10; Lc 22.22). Le décret de Dieu est inconditionnel, c'est-à-dire que son exécution et son accomplissement ne dépendent nullement de l'action de l'homme, mais il rend une telle action certaine (Ac 2.23; Ép 2.8). Il comprend tout, les actes bons ainsi que les actes mauvais des hommes (Ac 2.23; Ép 2.10), les événements contingents (Gn 50.20), la durée de la vie de l'homme (Jb 14.5; Ps 39.5; 139.16) et la place de son séjour (Ac 17.26). Par rapport au péché, le décret de Dieu se caractérise par la permission qu'il lui accorde.

b. Les objections contre la doctrine

1. Plusieurs ne croient dans la doctrine des décrets divins et soulèvent en particulier trois objections. On dit qu'elle est en conflit avec la liberté morale de l'homme. Pourtant, la Bible enseigne

très clairement non seulement que Dieu a décrété les actes libres de l'homme, mais que l'homme est néanmoins libre et responsable de ses actes (Gn 50.19-20; Ac 2.23; 4.27-29). Il ne nous est pas possible d'établir une harmonie parfaite entre ces deux vérités, mais l'Écriture montre que l'une n'exclut pas l'autre : elles sont donc complémentaires.

2. Elle rendrait les hommes paresseux dans la recherche du salut. Si Dieu a tout préétabli, même le salut personnel de tous, quelle différence leur réponse peut-elle apporter à leur situation? Cette objection n'est pas valable, d'une part parce que l'homme ne connaît pas quelle est la décision de Dieu à son égard, d'autre part parce que non seulement Dieu a pris une décision pour la destinée éternelle de l'homme, mais il l'a encore prise en ce qui concerne les moyens par lesquels elle sera réalisée. Et voyant que la fin est décrétée seulement comme le résultat des moyens choisis, l'homme est encouragé, et non découragé, à avoir recours à ces moyens.

3. Cette objection tiendrait Dieu lui-même pour l'auteur du péché! On peut dire, à cet égard, que le décret fait de Dieu l'auteur d'êtres moralement libres, qui sont eux-mêmes les auteurs du péché. Le péché devient certain par le décret de Dieu, mais Dieu ne le produit pas lui-même par son action directe. Il nous faut ajouter, en même temps, que la relation de Dieu avec le péché reste un mystère que nous ne pouvons complètement élucider.

2. La prédestination

Nous appelons prédestination le dessein de Dieu concernant ses créatures morales. Elle concerne les hommes, tant justes que pécheurs, les anges et les démons, et le Christ en tant que Médiateur. Elle comporte deux parties : l'élection et la réprobation.

a. L'élection

La Bible nous en parle dans plusieurs sens :

1. Celle d'Israël, en tant que le peuple de Dieu (Dt 4.37; 7.6-8; 10.15; Os 13.5).
2. Celle de personnes pour occuper certaines fonctions (Dt 18.5; 1 S 10.24; Ps 78.70).
3. Celle de particuliers en vue de leur salut (Mt 22.14; Rm 11.5; Ép 1.4). Cette dernière est l'élection à laquelle nous nous référons ici. Il s'agit du dessein éternel de Dieu de sauver certains en et par Jésus-Christ.

b. La réprobation

La doctrine de l'élection laisse entendre, naturellement, que Dieu n'a pas choisi ou élu tout le monde pour le sauver. S'il a décidé de sauver les uns, il a aussi décidé de réprouver ou de ne pas sauver les autres. Cela s'accorde également avec l'enseignement des Écritures (Mt 11.25-26; Rm 9.10-23; 2 Pi 2.9; Jude 1.4). La réprobation peut être définie comme le dessein éternel de Dieu d'exclure certains hommes de sa grâce spéciale pour les punir à cause de leurs péchés. Il comporte donc deux buts : exclure certaines personnes de la grâce et les punir pour leurs péchés.

3. Objections à la doctrine de la prédestination

On dit parfois que la doctrine biblique de la prédestination soulève contre Dieu l'accusation d'injustice. Ceci ne se justifie nullement. On pourrait parler d'injustice de Dieu seulement si l'homme pouvait avoir une quelconque prétention par rapport à Dieu, ou si Dieu lui devait le salut éternel. Mais la situation est totalement autre, car tous les hommes ont abandonné Dieu pour s'adonner au péché. Personne n'a le droit de contester avec Dieu pour son élection ou sa réprobation. Dieu aurait été parfaitement juste même s'il n'avait sauvé aucune personne (Mt 20.14-15; Rm 9.14-15).

4. Textes bibliques

a. Le décret de Dieu en général

« Le conseil de l'Éternel subsiste à toujours et les projets de son cœur, de génération en génération » (Ps 33.11). « J'annonce dès le commencement ce qui vient par la suite et longtemps d'avance ce qui n'est pas encore accompli. Je dis : Mon projet tiendra bon et j'exécuterai tout ce que je désire » (És 46.10). « En lui, nous avons aussi été mis à part, prédestinés selon le plan de celui qui opère tout selon la décision de sa volonté » (Ép 1.11).

b. La prédestination

« L'aîné sera asservi au plus jeune; selon qu'il est écrit : J'ai aimé Jacob et j'ai haï Ésaü. [...] Ainsi, il fait miséricorde à qui il veut et il endure qui il veut » (Rm 9.13,18). « De même aussi, dans le temps présent, il y a un reste selon l'élection de la grâce » (Rm 11.5). « En lui, Dieu nous a élus avant la fondation du monde, pour que nous soyons saints et sans défaut devant lui. Dans son amour, il nous a prédestinés par Jésus-Christ à être adoptés, selon le dessein bienveillant de sa volonté » (Ép 1.4-5). « En lui, nous avons aussi été mis à part, prédestinés selon le plan de celui qui opère tout selon la décision de sa volonté » (Ép 1.11).

5. Étude personnelle

1. Prescience et prédestination sont-ils des termes synonymes? (Ac 2.23; Rm 8.29; 11.2; 1 Pi 1.2).
2. De quelle manière la Bible dit-elle que le Christ a été, lui aussi, l'objet de la prédestination? (Ps 2.7; És 42.1; 1 Pi 1.20; 2.4).
3. Quelles sont les indications bibliques au sujet de la prédestination des anges? (1 Tm 5.21). Comment faut-il comprendre cela?

6. Questions

1. Qu'appelons-nous décret divin?
2. Pourquoi parle-t-on parfois des décrets au pluriel?
3. Quelles sont les caractéristiques du décret de Dieu?

4. Quelle est la nature du décret de Dieu par rapport au péché?
5. Quelles sont les objections soulevées contre cet enseignement?
6. Quelles sont les réponses à ces objections?
7. De quelle manière la prédestination est-elle liée au décret en général?
8. Qui sont les objets de la prédestination?
9. De quelle manière entendons-nous la prédestination des anges et du Christ?
10. Quels sont les sens que la Bible donne au mot élection?
11. Qu'est-ce que la réprobation inclut et quelles en sont les preuves?
12. La doctrine de la prédestination implique-t-elle de l'injustice de la part de Dieu? Sinon, pour quelle raison?

Louis Berkhof, professeur de théologie

Révélation et connaissance du salut. Perspectives Réformées, 1981. Traduit et utilisé avec permission de *Summary of Christian Doctrine*.

L'auteur (1873-1957) a été pasteur réformé et professeur de théologie systématique au Calvin Theological Seminary à Grand Rapids, Michigan, États-Unis.

www.ressourceschretiennes.com



2018. Utilisé avec permission. Cet article est sous licence Creative Commons.
Paternité – Partage dans les mêmes conditions 4.0 International ([CC BY-SA 4.0](https://creativecommons.org/licenses/by-sa/4.0/))